



Communauté de Communes  
CHAMPAGNE  

---

BOISCHAUTS

## Présentation des éléments du budget 2020

## Table des matières

<b>Préambule</b> .....	3
1- Evolution de la population municipale (hors comptée à part) .....	3
2- Evolution des bases .....	4
21- Fiscalité ménage .....	4
22- Fiscalité économique .....	5
3- L'emprunt .....	6
4- La marge nette .....	8
5- Prévision d'évolution de la marge nette (négative ou positive) .....	8
6- Prévision de dépenses d'Investissement .....	8
61- Les subventions d'investissement .....	8
62- Les acquisitions .....	8
63- Les travaux en pleine propriété .....	9
64- Les travaux sur les bâtiments mis à disposition .....	9
65- Le matériel de bureau et informatique .....	10
66- le mobilier .....	11
67- Autres immobilisations corporelles .....	12
2051 – Concessions et droit similaires .....	12
68- Les grosses opérations d'investissement .....	12
681- Rappel des aspects financiers concernant ces projets : .....	12
7 – Ventes .....	17
8– Mise en place de crédit baux .....	17
9 – Divers section de fonctionnement .....	17
91- Voirie .....	17
92- Voyages scolaires (faire le point avec Sébastien à son retour) .....	17
93 – Subventions aux associations .....	17
94- Les organismes de regroupement .....	18
95- Les frais de scolarité hors territoire et école privée (Vatan) .....	18
96- L'IFER (simulation réalisée à l'aide des imprimés 1288 de l'année 2019) .....	19
97 – Tarifs des restaurations scolaires .....	20
10- Conclusion .....	20

## Préambule

### 1- Evolution de la population municipale

POPULATION TOT	2017	2018	2019	2020
AIZE	119	118	117	116
AMBRAULT	936	922	919	914
BOMMIERS	306	307	306	310
BRIVES	272	268	264	260
BUXEUIL	226	224	225	225
CHAMPENOISE (LA)	302	286	279	274
CHAPELLE SAINT LAURIAN (LA)	144	149	149	150
CHOUDAY	148	150	153	155
CONDE	268	261	254	248
FONTENAY	94	91	90	89
GIROUX	121	121	120	119
GUILLY	244	250	249	250
LINIEZ	341	334	330	334
LIZERAY	92	87	85	83
LUCAY LE LIBRE	117	110	108	105
MENETREOLS SOUS VATAN	126	123	119	119
MEUNET PLANCHES	188	184	181	180
MEUNET SUR VATAN	192	189	194	196
NEUVY PAILLOUX	1 253	1 240	1226	1 216
PRUNIERS	560	546	530	525
REBOURSIN	115	110	110	110
SAINT AOUSTRILLE	208	213	220	227
SAINT AUBIN	194	188	187	184
SAINT FLORENTIN	565	552	546	541
SAINT PIERRE DE JARDS	119	123	123	124
SAINT VALENTIN	293	293	291	290
SAINT FAUSTE	285	283	283	275
THIZAY	250	245	240	239
VATAN	2 060	2 072	2060	2 029
VOUILLON	243	242	239	237
	10 381	10 281	10 197	10 124
		-100	-84	-73

## 2- Evolution des bases

### 21- Fiscalité ménage

BASES	2016	2017	2018	2019	2020	TX	Produit
TH	9 396 038	9 437 437	9 564 108	9 782 000	9 782 000	9,57%	928 176
TFB	8 160 218	8 282 792	8 477 859	8 942 000	8 942 000	2,23%	200 122
TFNB	2 853 972	2 878 687	2 916 407	2 979 000	2 979 000	4,99%	148 704

Il est à noter que les bases prévisionnelles 2020 ne sont pas connues au moment du vote du budget, en conséquence les chiffres 2019 ont été reportés.

Concernant la taxe d'habitation

Calendrier de la réforme tel que prévu par le projet de loi de finances

#### 2020 « année blanche »

Les contribuables	. Dernière année d'allègement de la TH pour les 80 % des contribuables dits modestes /plus de TH en 2020 /
Les communes et intercommunalités	. Perçoivent : - le dégrèvement sur la partie allégée de TH (les 80 %) - le produit de TH encore payé par les contribuables (les 20 %) - les autres impôts CFE, FB, CVAE - le produit de TH sur les résidences secondaires . Annulation des hausses de taux 2017 et 2018 reprises sur les 12èmes de fiscalité . Gel du taux de TH (résidences principale et secondaire) . Gel du taux sur la taxe GEMAPI : les collectivités vont continuer de voter un produit de GEMAPI, mais sa répartition évolue et se concentre sur le FB et la CFE

#### 2021 / 2022 : application de la réforme

Les contribuables	. Transformation du dégrèvement de 80 % en exonération . réduction sous forme d'exonération des cotisations (-30 %) pour les 20 % des contribuables restants/ seconde tranche de réduction (-65 %)
Les communes et intercommunalités	. la part de TH perdue est remplacée par le FB des départements pour les communes ( <u>bases 2020 non actualisée par le taux de 2017</u> ) et une fraction de TVA pour les intercommunalités .les hausses de taux de 2017 et de 2018 sont « annulées » et les montants correspondants sont remis à la charge des collectivités (soit 100 millions d'euros environ)

L'Etat	<ul style="list-style-type: none"> <li>. «nationalisation » de la TH sur les résidences principales (imputé au budget de l'Etat) / et du produit de FB des départements via un compte d'avance</li> <li>. opère la redistribution du FB aux communes de façon à ce que chaque commune récupère en 2021 le produit de TH à partir des bases de 2020 non revalorisées sur les RP (mais intégrant la dynamique d'assiette) / taux 2017</li> <li>. coefficient correcteur : se traduit par une retenue sur les recettes de TFPB (communes sur-compensées) ou par le versement d'un complément (communes sous-compensées), via un compte d'avance.</li> </ul>
--------	--

### A partir de 2023

<ul style="list-style-type: none"> <li>. plus d'imposition au titre de la TH sur les résidences principales</li> <li>. les contribuables continuent de payer le même montant de taxe sur les propriétés bâties (hors hausse de taux et actualisation), la part départementale est redistribuée aux communes</li> <li>la compensation versée aux communes est indexée afin d'intégrer la dynamique de l'assiette de FB</li> <li>les collectivités retrouvent un pouvoir de taux sur les résidences secondaires en 2023 / les règles de lien sont aménagées</li> </ul>
--

Pour ce qui concerne plus particulièrement l'EPCI

L'article 6 de la loi de finances pour 2020 attribue aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), une fraction (quote-part) de la TVA nationale en remplacement de leur taxe d'habitation supprimée. Vous pouvez voir dans cet article l'évolution de la TVA ces 20 dernières années. Pour mémoire, cette fraction de TVA est calculée comme le rapport entre le produit de TH additionnel supprimé (majoré de la moyenne des rôles supplémentaires sur 3 ans et des compensations fiscales), et le produit national de la TVA. Tous les EPCI bénéficieront donc d'une quote-part du produit national de TVA. Cette fraction sera figée et s'appliquera chaque année au produit de TVA N-1 pour calculer l'attribution de TVA N de chaque EPCI.

Ceci implique dès lors que le produit de TVA attribué à chaque EPCI évoluera de manière identique à tous les autres EPCI : **toutes les TVA attribuées progresseront comme le produit national de TVA**. C'est d'ailleurs un des arguments présentés par le Gouvernement en faveur d'un tel système, plutôt qu'une assiette locale ou qu'une part de foncier bâti. Ce serait une certaine solidarité nationale, dans la mesure où la TVA attribuée progresserait pour tous les EPCI de manière identique, que le territoire soit bien doté en entreprises ou non, qu'il soit rural ou urbain, etc...

## 22- Fiscalité économique

Concernant la CVAE, les montants inscrits sont fournis par l'état 1386 RC qui reprends les montants liquidés pour 2019 et le prévisionnel 2020

MONTANT	2016	2017	2018	2019	2020
CVAE	311 147	361 924	318 736	305 662	339 026

Concernant la CFE, comme pour la fiscalité ménage le montant 2019 a été reporté

CFE	2017	2018	2019	2020
BASE	3 597 184	3 581 000	3 673 138	3 673 138
Taux	20,46%	20,46%	20,46%	20,46%
Produit	735 984 €	732 673 €	751 524 €	751 524 €

### 3- L'emprunt

		K origine	Restant dû au 01/01/2020	Restant dû au 31/12/2020	K annuel	Intérêts annuel
ÉCOLE LA CHAMPENOISE	CAISSE D'EPARGNE	38 360,00 €	3 155,97 €	0,00 €	3 155,97 €	74,93 €
VÉRANDA RESTAURANT SAINT-VALENTIN	CREDIT AGRICOLE CENTRE OUEST	24 756,00 €	10 727,60 €	9 077,20 €	1 650,40 €	419,52 €
ATELIER RELAIS NEUVY-PAILLOUX	CAISSE D'EPARGNE	64 000,00 €	10 955,32 €	5 589,20 €	5 366,12 €	367,36 €
ÉPICERIE DE VOUILLON	CAISSE D'EPARGNE	55 980,00 €	12 141,77 €	7 448,29 €	4 693,48 €	452,36 €
RESTAURANT SCOLAIRE-9	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	322 000,00 €	20 600,00 €	12 200,00 €	8 400,00 €	747,06 €
ÉCOLE NEUVY-PAILLOUX	CAISSE D'EPARGNE	54 800,00 €	22 356,91 €	19 254,23 €	3 102,68 €	780,24 €
TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE-16	CREDIT AGRICOLE CENTRE OUEST	174 240,00 €	23 232,00 €	11 616,00 €	11 616,00 €	698,41 €
BOULANGERIE PRUNIER	CREDIT AGRICOLE CENTRE OUEST	71 099,00 €	24 339,04 €	18 787,39 €	5 551,65 €	988,23 €
MAISON MÉDICALE NEUVY-PAILLOUX	CAISSE D'EPARGNE	100 000,00 €	27 758,67 €	19 650,45 €	8 108,22 €	1 129,34 €
RESTAURANT LA CHAMPENOISE	CREDIT AGRICOLE CENTRE OUEST	58 000,00 €	31 824,12 €	27 855,61 €	3 968,51 €	1 432,09 €
LOGEMENTS SOCIAUX SAINT-VALENTIN	CAISSE DES DEPOTS	79 070,00 €	44 589,00 €	39 274,20 €	5 315,67 €	601,96 €
INVESTISSEMENTS 2014	CAISSE D'EPARGNE	100 000,00 €	69 317,09 €	63 015,49 €	6 301,60 €	1 933,52 €
GARAGE DU CENTRE	CREDIT AGRICOLE CENTRE OUEST	140 000,00 €	92 582,23 €	78 727,05 €	13 855,18 €	873,98 €
PRÊT BÂTIMENTS SOBTP	CAISSE D'EPARGNE	140 000,00 €	98 863,14 €	84 988,38 €	13 874,76 €	552,64 €
FINANCEMENT BERRY RELAIS	CAISSE D'EPARGNE	140 000,00 €	106 364,08 €	92 660,87 €	13 703,21 €	1 062,99 €
ACCUEIL FAMILIAL 1 BOMMIERS	CARSAT CENTRE	159 030,00 €	121 269,89 €	113 690,53 €	7 579,36 €	0,00 €
ACQUISITION GARAGE RAULT	CAISSE D'EPARGNE	145 000,00 €	140 624,04 €	131 783,16 €	8 840,88 €	1 853,80 €
MAISON MEDICALE VATAN	CAISSE D'EPARGNE	286 576,03 €	198 645,78 €	180 586,87 €	18 058,91 €	5 541,01 €
		2 152 911,03 €	1 059 346,65 €	916 204,92 €	143 142,60 €	19 509,44 €

Concernant l'emprunt, les éléments suivants sont prévus être intégrés dans le budget 2020

Reste à charge	Montant en HT des investissements engagés	Montant enveloppe HT	Actualisation du projet	Montant déposé ou éligible	Taux de la demande	Subvention attendue	Subvention attribuée
7 449,00 €	Mise au norme accessibilité bat CCCV DETR	30 500,00	<b>28 070,00</b>	28 070,00	30,00%	8 421,00 €	8 421,00
	Mise au norme accessibilité bat CCCV région			30 500,00	40,00%	12 200,00 €	12 200,00
137 528,63 €	BERRY RELAIS REGION	396 125,00	<b>375 525,00</b>	375 425,55	23,97%	89 989,50 €	71 700,00
	BERRY RELAIS DETR			372 438,00	39,74%	148 006,86 €	148 006,86
132 914,00 €	Aménagement de la ZA des Noyers DETR	350 650,00	<b>265 828,00</b>	265 828,00	30,00%	79 748,40 €	
	Aménagement de la ZA des Noyers REGION			265 828,00	20,00%	53 165,60 €	
353 631,54 €	Batiment relais Région	1 012 481,33	<b>931 084,00</b>	949 601,00	21,59%	205 018,86 €	
	Batiment relais DETR phase 1			673 801,00	40,00%	372 433,60 €	269 520,00
	Batiment relais DETR phase 2			331 973,00			
21 550,80 €	Cabinet médical Ambrault Région	30 000,00	<b>37 911,00</b>	28 164,00	30,00%	8 449,20 €	
99 725,50 €	Voirie métha	200 000,00	<b>142 465,00</b>	142 465,00	30,00%	42 739,50 €	
349 413,60 €	Accueil familial 2 bommiers DETR	522 925,62	<b>560 852,00</b>	478 596,00	40,00%	191 438,40 €	191 438,40
	Accueil familial 2 bommiers département			522 925,62	3,82%	20 000,00 €	20 000,00
			<b>2 341 735,00</b>			1 231 610,92	721 286,26

Subventions en attente	510 324,66
Subventions versée	66 928,06
Subvention en RAR	109 499,80
Subventions inscrites Budget	544 858,40
<b>Total</b>	<b>1 231 610,92</b>

		Attente subvention	Reste à charge	Emprunt réel	
CARSAT 0%	Accueil familial regroupé 2	Voir onglet SUBV	350 000,00 €	350 000,00 €	20 ans
	Bâtiment relais		358 061,00 €	358 061,00 €	20 ans
	Aménagement voirie Métha		99 726,00 €	99 726,00 €	12 ans
	Requalification ZA des Noyers		133 000,00 €	0,00 €	Fond propres
Emprunt pour compenser les subventions en attente				510 324,66 €	
Emprunt nécessaire à l'équilibre				<b>1 318 111,66 €</b>	

Emprunt réel 2020 pour financement les immeubles de rapport		807 787,00 €
---	--	--------------

Des décisions modificatives viendront en cours d'année ôter une partie de l'emprunt nécessaire à l'équilibre en fonction de l'arrivée des arrêtés de subventions. Il est également possible que ce document soit légèrement en décalage avec les chiffres du budget dans le cas de réception d'un arrêté de notification après la transmission de ce document qui ne peut malheureusement évoluer à chaque instant.

## 4- La marge nette

Petit rappel concernant la définition de la marge nette. Elle est calculée de la façon suivante : Recettes réelles moins les dépenses réelles moins le remboursement du capital de l'emprunt.

Elle représente l'estimation de ce que la collectivité peut dépenser dans l'année, sans avoir recours à l'emprunt ni au reliquat disponible (résultat cumulé) dans les sections de fonctionnement et d'investissement.

La marge nette est estimée à environ de 120 000€ (voir analyse du CA 2019 page 28)

## 5- Prévision d'évolution de la marge nette (négative ou positive)

Aucun élément significatif n'est prévu venir modifier cette marge nette en 2020 car le reversement de la fiscalité éolien 2020 (rétrocession des nouveaux parcs 2019) a déjà été ôté dans l'analyse du CA. Il est noté que 2020 sera une année d'élection et qu'il appartiendra aux nouveaux élus de mettre en place leurs politiques publiques.

## 6- Prévision de dépenses d'Investissement

### 61- Les subventions d'investissement

Deux types d'opération sont prévus : Celles qui ont déjà fait l'objet d'un accord (RIP 36) et celles qui font l'objet d'un accord lié à l'étude d'un dossier (Aide à l'immobilier d'entreprise)

- Le RIP 36 nous a informé qu'il était nécessaire de prévoir un investissement de 136 000€ pour la mise en place de la fibre sur la commune de Vatan en 2021. Les travaux de mise en place de la fibre sur Neuvy-Pailloux sont en cours de réalisation et ont été financés en 2019.
- Concernant l'aide à l'immobilier d'entreprise et les aides directes, il n'y a aucun dossier prêt à être déposés, cependant quelques contacts ont été pris. Une somme de 75 000€ a été fléchée sur cette thématique dans le budget. Les sommes non consommées en 2019 n'ont pas été reportée, seuls les dossiers non soldés ont été mis en restes à réaliser (GAUGRY).

Il est important de rappeler que le plan pluriannuel d'investissement avait été réalisé avec une estimation de la marge nette à 350 000€ et que s'il s'avère que celle-ci se dégrade (estimation 200 000€), il faudra peut-être revoir les projets futurs.

### 62- Les acquisitions

Il n'est pas prévu de procéder des acquisitions pendant l'année 2020. Cependant il sera nécessaire de s'interroger sur l'éventuelle acquisition des parcelles à vocations économiques déclarées constructibles dans le cadre du PLUi (Neuvy-Pailloux, Saint Aoustrille et Vatan).



### 63- Les travaux en pleine propriété

Les travaux suivants ont été recensés par la commission travaux

		HT	TX TVA	TVA	TTC	FCTVA
Sécurité	Aérodrome	11 100	20,00%	2 220,00	13 320,00	2 185,01
Climatisation	Cantine Vatan	18 250	20,00%	3 650,00	21 900,00	3 592,48
Ouverture porte étage	Siège	1 900	20,00%	380,00	2 280,00	374,01
Réfection peintures huisseries	Accueil 1	1 300	20,00%	260,00	1 560,00	255,90
Cloison local directrice	Multi Vatan	2 100	20,00%	420,00	2 520,00	413,38
Bandeau protection	Berry Relais	1 700	20,00%	340,00	2 040,00	334,64
Toiture Berry Realis (bar + sanitaire)	Berry Relais	11 980	20,00%	2 396,00	14 376,00	2 358,24
Candélabres et armoire de commande	Za Saint Aoustrille	4 873	20,00%	974,60	5 847,60	959,24
Dépenses imprévues			0,00%	0,00	0,00	
<b>totaux</b>		<b>53 203</b>		<b>10 641</b>	<b>63 843,60</b>	<b>10 473</b>

**Il a été demandé à la commission travaux de procéder à une hiérarchisation des projets de travaux afin de n'effectuer que les travaux les plus urgents le temps que l'EPCI dispose d'une meilleure vision de sa marge nette. Il serait peut-être judicieux que les élus fixent, comme cela est fait pour la voirie, un budget annuel concernant les travaux.**

Des travaux urgents sur la toiture du Berry Relais sont survenus après l'arbitrage :

- Réfection de la toiture bar + sanitaire vestiaire = 11 980€ HT
- Réfection de la toiture restante = 40 213€ HT
- Armoire de commande de la ZA de Saint-Aoustrille pour un montant de 4 873€ HT

Il est proposé d'inscrire les travaux de réfection de la toiture du bar + sanitaire vestiaire pour un montant de 11 980€ HT ainsi que le changement de candélabres et de la remise aux normes de l'armoire de commande de la ZA de Saint-Aoustrille pour un montant de 4 873€ HT car c'est travaux sont urgents (grosses fuites).

### 64- Les travaux sur les bâtiments mis à disposition

Les travaux suivants ont été recensés par la commission travaux

		HT	TX TVA	TVA	TTC	FCTVA
Aménagement local plonge	Cantine Pruniers	1 100	20,00%	220	1 320	216,53
Installation rideaux classe CP	Ambrault	1 700	20,00%	340	2 040	334,64
Réseau informatique	Ambrault	4 400	20,00%	880	5 280	866,13
Climatisation bâtiment	Ambrault	8 000	20,00%	1 600	9 600	1 574,78
Peinture classe 3	Vatan	4 400	20,00%	880	5 280	866,13
Rideau classe2	Vatan	1 850	20,00%	370	2 220	364,17
Rideau Mme BESNARD	Vatan	1 650	20,00%	330	1 980	324,80
Réfection toiture préau	Vatan	5 100	20,00%	1 020	6 120	1 003,92
Rideaux occultant	La Champenoise	980	20,00%	196	1 176	192,91
Mise en place but	Neuvy Pailloux	6 500	20,00%	1 300	7 800	1 279,51
Refecion peinture toilettes	Neuvy Pailloux	750	20,00%	150	900	147,64
Réfection peinture BCD	Neuvy Pailloux	5 000	20,00%	1 000	6 000	984,24
Réfection peintures maternelle	Pruniers	3 000	20,00%	600	3 600	590,54
Réfection stores	Maternelle Vatan	2 700	20,00%	540	3 240	531,49
Vitrine + imposte (*)	Office de Tourisme	3 100	20,00%	620	3 720	610,23
Accessibilité WC	Cab méd Ambrault	5 500	20,00%	1 100	6 600	1 082,66
Dépenses imprévues		10 000	0,00%	0	10 000	
<b>Totaux</b>		<b>65 730</b>		<b>11 146</b>	<b>76 876</b>	<b>10 970</b>

(\*) décision défavorable ABF pour imposte et menuiserie bois pour la vitrine

**Il a été demandé à la commission travaux de procéder à une hiérarchisation des projets de travaux afin de n'effectuer que les travaux les plus urgents le temps que l'EPCI dispose d'une meilleure vision de sa marge nette. Il serait peut-être judicieux que les élus fixent, comme cela est fait pour la voirie, un budget annuel concernant les travaux.**

Conclusion sur la partie investissement travaux bâtiments : 118 933€ HT de proposés dont 10 000€ d'imprévus

### **Voici la liste des travaux qui ont été repoussés à l'étude en 2021**

Aérodrome de FAY : Mise en place du système de vidéo projection : 6 532.92€

Ecole Ambrault : Gâche électrique portail d'entrée : 2 516.49€

Ecole Vatan : Gâche électrique portail d'entrée : 5 042.20€

Ecole maternelle de Vatan : Réfection de la façade extérieure : 28 193.01€

Ecole maternelle de Vatan : Gâche électrique et visiophone : 5 913.10€

Ecole de Pruniers : Gâche électrique et visiophone : 5 913.10€

Ecole de Saint valentin : Climatisation d'une classe : 6 362.54€

Piscine de Vatan : Remplacement de la régulation chlore : 2 990€

Berry-Relais Neuvy-Pailloux : Couverture salle de réception : 40 212.44€

MSP Neuvy-Pailloux : Remplacement de stores : 288€

**Soit 103 963.8€ HT**

### 65- Le matériel de bureau et informatique

		HT	TX TVA	TVA	TTC	FCTVA
PC comptabilité	Siège	750	20,00%	150	900	147,64
PC Ressources humaines	siège	750	20,00%	150	900	147,64
Poste CD	Ecole Ambrault	70	20,00%	14	84	13,78
Talkie-Walkie	Ecole Ambrault	200	20,00%	40	240	39,37
VNI + PC	Ecole Ambrault	4 000	20,00%	800	4 800	787,39
VNI + PC	Ecole Neuvy-Pailloux	2 000	20,00%	400	2 400	393,70
Tablette tactile	Multi Ambrault	300	20,00%	60	360	59,05
Caisse enregistreuse	Piscine	1 500	20,00%	300	1 800	295,27
Chaise de bureau	siège	150	20,00%	30	180	29,53
Dépenses imprévues		5 000	20,00%	1 000	6 000	0
		14 720		1 944	17 664	1 913

Pour information voici le niveau d'équipement en TBI (Hors maternelles)

Ecole	Nb classes élémentaires	TBI en classe	TBI salle annexe	Total	Prévision 2020
Ambrault	4	0	0	0	2 déjà prévus en 2019 mais non réalisés
La Champenoise	1	1	0	1	
Neuvy-Pailloux	3	1	1 (BCD)	2	Prévu en 2020
Pruniers	2	1	1	2	
Saint-Valentin	1	0	0	0	
Vatan	8	6	0	6	

## 66- le mobilier

		HT	TX TVA	TVA	TTC	FCTVA
Armoire basse	siège	510	20,00%	102	612	100,39
Armoire vestiaire	siège	670	20,00%	134	804	131,89
Etagères salle archives	siège	1 000	20,00%	200	1 200	196,85
Fauteuil	siège	300	20,00%	60	360	59,05
table basse	siège	100	20,00%	20	120	19,68
2 meubles droit	ALSH Ambrault	280	20,00%	56	336	55,12
Bibliothèque	ALSH Ambrault	250	20,00%	50	300	49,21
Bac	ALSH Pruniers	300	20,00%	60	360	59,05
Petite bibliothèque	ALSH Pruniers	130	20,00%	26	156	25,59
Pouf carré	ALSH Pruniers	100	20,00%	20	120	19,68
Chariot de rangement + bacs	ALSH Vatan	250	20,00%	50	300	49,21
Chaises X 8	Cantine NP	150	20,00%	30	180	29,53
Armoire haute	Cantine NP	800	20,00%	160	960	157,48
Table	Cantine NP	170	20,00%	34	204	33,46
Lave-Vaisselle	Cantine Vatan	2 000	20,00%	400	2 400	393,70
Tableau blanc	Ecole Vatan	150	20,00%	30	180	29,53
10 thermomètres	Ecole Vatan	40	20,00%	8	48	7,87
Armoire	Ecole Vatan	700	20,00%	140	840	137,79
10 coussins	Ecole Ambrault	100	20,00%	20	120	19,68
2 poufs	Ecole Ambrault	110	20,00%	22	132	21,65
4 poufs	Ecole Ambrault	140	20,00%	28	168	27,56
4 tabourets	Ecole Ambrault	200	20,00%	40	240	39,37
Banquette 2 places	Ecole Ambrault	200	20,00%	40	240	39,37
Tableau blanc	Ecole Ambrault	150	20,00%	30	180	29,53
Vélos	Ecole Ambrault	500	20,00%	100	600	98,42
4 tables	Ecole NP	700	20,00%	140	840	137,79
Boite de rangement	Ecole NP	60	20,00%	12	72	11,81
5 vélos	Ecole Pruniers	750	20,00%	150	900	147,64
Armoire haute	Ecole Pruniers	670	20,00%	134	804	131,89
Grand tableau blanc	Ecole Pruniers	450	20,00%	90	540	88,58
Desserte informatique	Ecole ST Valentin	200	20,00%	40	240	39,37
Table à langer + Matelas	Piscine	410	20,00%	82	492	80,71
Chaise de bureau	Ecole Vatan	100	20,00%	20	120	19,68
Trampoline	ECM Vatan	62	20,00%	12	74	12,20
10 x cerceaux	ECM Vatan	49	20,00%	10	59	9,65
12 x pinces universelles	ECM Vatan	32	20,00%	6	38	6,30
Vélos	ECM Vatan	279	20,00%	56	335	54,92
Mag color	ECM Vatan	165	20,00%	33	198	32,48
Kit occultant	ECM Vatan	457	20,00%	91	548	89,96
Dépenses imprévues		5 000	0,00%	0	5 000	0
		18 684		2 737	21 421	2 694

## 67- Autres immobilisations corporelles

		HT	TX TVA	TVA	TTC	FCTVA
Prévisions		5 000	0,00%	0	5 000	0
		5 000		0	5 000	0

Une prévision de 5 000€ est proposée pour remplacer d'éventuels matériels tombant en panne dans l'année

Conclusion sur la partie investissement autres : 38 404€ HT de proposés dont 15 000€ d'imprévus

## 2051 – Concessions et droit similaires

2051-Concessions et droits similaires						
Berger levraut		3 800	20,00%	760	4 560	748,02
Certificat électronique 2020		1 000	20,00%	200	1 200	196,85
Logiciel gestion	Bibliothèques	3 000	20,00%	600	3 600	590,54
Localéo portail famille	Logiciel Enfance	11 000	20,00%	2 200	13 200	2 165,33
Dépenses imprévues		0	0,00%	0	0	0
		18 800			22 560	3 701

Une dépense assez conséquente concernant la mise en place du portail famille a été prévue, cette dépense devra faire l'objet d'une étude par la nouvelle équipe issue de la recombinaison du conseil communautaire car elle est liée au projet politique en matière d'accueil des familles. Une demande de subvention a été réalisé dans le cadre d'un appel à projet CAF pour un montant de 7 750€ (estimation du devis de 12 500€ HT)

## 68- Les grosses opérations d'investissement

4 investissements majeurs ont été actés pour l'année 2020, lors de la mise en place du plan pluriannuel d'investissement. Il s'agit de :

- La création de deux bâtiments relais sur la ZA des Noyers sur la commune de Vatan
- La création d'une voirie de méthanisation sur la commune de Vatan
- La création d'un accueil familial regroupé 2 sur la commune de Bommiers
- La requalification de la ZA des Noyers à Vatan

681- Rappel des aspects financiers concernant ces projets :

**La création de deux bâtiments relais sur la ZA des Noyers sur la commune de Vatan :**

OBJET	HT
VRD	139 788
GROS ŒUVRE	128 947
CHARPENTE METALLIQUE	100 200
BARDAGE COUVERTURE	163 805
MEN EXT SERRURERIE	69 163
PLATR ISO MEN INT	65 774

CARRELAGE FAIENCE	18 360
PEINTURE	9 266
ELECTRICITE	48 250
CHAUF VENT PLOM SAN	45 661
<i>Sous total travaux</i>	<i>789 213</i>
MAITRISE D'ŒUVRE 8,12%)	64 084
AMO	15 680
GEOTECHNICIEN + GEOMETRE	4 530
CONROLE TECHNIQUE	4 230
CSPS	5 003
<i>Sous total PI</i>	<i>93 527</i>
ASSURANCE DO + TRC	7 796
FRAIS DE PUBLICITE	2 000
FRAIS DE RACCORDEMENT (2)	40 000
Sous total divers	49 796
<b>TOTAL</b>	<b>932 536</b>

L'AP/CP prévoit une enveloppe de 1 012 482€ HT que nous vous proposerons de ne pas modifier car cette estimation de 932 536€ HT ne tient pas compte des aléas de chantier.

#### **Opération 2019\_01 « Création de deux bâtiments relais »**

Pour mémoire cette opération est assujettie à la TVA, elle fait donc l'objet d'une inscription au budget en HT.

	Montant HT	BP 2019	BP 2020
AP/CP	AP	CP1	CP2
AP/CP initiale	1 045 123€	150 000€	895 123€
AP/CP modifiée	1 012 482€	150 000€	862 482€

La recette prévisionnelle est estimée comme suit :

Etat DETR : 40% = 373 014€

Région CRST : 21.59% = 201 461€

Soit un autofinancement de 358 061€ (38.4%)

Loyers espérés annuels = 17 400€ soit 20.57 ans pour amortir.

Un emprunt 2020 a été prévu dans le budget pour financer le reste à charge prévisionnel
---

**La création d'une voirie pour raccorder l'usine de méthanisation sur Vatan (réalisation en deux phases) :**

DEPENSES	
OBJET	MONTANTS HT
Travaux	124 887
<b>Sous total travaux</b>	<b>124 887</b>
Maitrise d'œuvre	14 500
Etudes de sol	2 600
FRAIS DE PUBLICITE	478
<b>Sous total divers</b>	<b>17 578</b>
Acquisition	0
Frais acquisition	0
<b>Sous total acquisition</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>142 465 €</b>

RECETTES	
	Montant HT
ETAT - DETR	42 740 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>42 740 €</b>

PART D'AUTOFINANCEMENT	99 726 €
% D'AUTOFINANCEMENT	70,00%

Lors de la présentation du projet il avait été mis en avant une recette prévisionnelle de taxes à hauteur de 15 000€ et les services de l'EPCI avaient cependant fait une demande d'étude auprès des services fiscaux pour vérification des éléments contenus dans le dossier de présentation de la SAS. La SAS avait également précisé qu'elle apporterait cette somme pendant 12 ans, à partir de la date de production, si la recette n'était pas au rendez-vous.

Nous avons eu confirmation des services fiscaux que ce type d'installation était complètement exonéré de taxes et qu'en conséquence les 15 000€ estimés ne seront donc pas au rendez-vous. Un Partenariat Public Privé (PPP) a été mis en place pour contractualiser l'apport de la SAS sur cette opération qui devrait donc être blanche pour l'EPCI.

Un emprunt 2020 a été prévu dans le budget pour financer le reste à charge prévisionnel
---

### Création d'un accueil familial regroupé 2 à Bommiers :

DEPENSES					
OBJET	MONTANTS HT	AVENANT HT	Total	TAUX	TTC
GROS ŒUVRE	122 119,16		122 119,16	10,00%	134 331,08
CHARPENTE	28 331,36		28 331,36	10,00%	31 164,50
COUVERTURE	41 670,15	3 982,00	45 652,15	10,00%	46 235,37
PLATRERIE ISOLATION	42 947,00		42 947,00	10,00%	47 241,70
CARRELAGE	14 646,04		14 646,04	10,00%	16 110,64
MENUISERIE EXTERIEURES	27 086,13	8 944,00	36 030,13	10,00%	30 689,14
MENUISERIE INTERIEURES	28 695,92		28 695,92	10,00%	31 565,51
ELECTRICITE	16 208,34		16 208,34	10,00%	17 829,17
PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE	47 908,32		47 908,32	10,00%	52 699,15
PEINTURE	13 912,00		13 912,00	10,00%	15 303,20
CUISINE AMENAGEE	18 296,00		18 296,00	20,00%	21 955,20
GEOOTHERMIE	18 927,20		18 927,20	10,00%	20 819,92
<b>Sous total travaux</b>	<b>420 747,62</b>	<b>12 926,00</b>	<b>433 673,62</b>		
Maitrise d'œuvre	37 400,00		37 400,00	10,00%	41 140,00
Bureau de contrôle	4 621,00		4 621,00	20,00%	5 545,20
Branchements et taxes diverses	5 000,00		5 000,00	20,00%	6 000,00
Equipement mobilier	25 000,00		25 000,00	20,00%	30 000,00
Frais de publicité	1 000,00		1 000,00	20,00%	1 200,00
<b>Sous total divers</b>	<b>73 021,00</b>	<b>0,00</b>	<b>73 021,00</b>		
Acquisition	27 457,00		27 457,00	0,00%	27 457,00
Frais acquisition	1 700,00		1 700,00	20,00%	2 040,00
Mobilier	25 000,00		25 000,00	20,00%	30 000,00
<b>Sous total acquisition</b>	<b>54 157,00</b>	<b>0,00</b>	<b>54 157,00</b>	20,00%	
<b>TOTAL</b>	<b>547 925,62</b>	<b>12 926,00</b>	<b>560 851,62</b>		<b>609 326,78</b>

RECETTES	Montant HT	
ETAT - DETR	191 438,40	34%
DEPARTEMENT (phase unique)	20 000,00	3,57%
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>211 438 €</b>	<b>0 €</b>

PART D'AUTOFINANCEMENT	349 413 €
% D'AUTOFINANCEMENT	63,77%

Recettes location prévues par an	12 671,76 €
Durée d'amortissement	27,57 ans

### Opération 2019\_03 « Création d'un accueil familial regroupé 2 »

L'APCP prévoit une enveloppe de 627 000€ TTC que nous proposons de ne pas changer car cette estimation de 609 327€ TTC ne tient

pas compte des aléas de chantier.

	Montant TTC	BP 2019	BP 2020
AP/CP	AP	CP1	CP2
AP/CP initiale	662 520€	150 000€	512 520€
AP/CP modifiée	627 000€	150 000€	477 000€

Un emprunt à 0% CARSAT pour financer le reste à charge a été prévu dans le budget 2020

### Requalification de la ZA des Noyers

DEPENSES	
OBJET	MONTANTS HT
LOT1	214 683
LOT2	35 780
<b>Sous total travaux</b>	<b>250 463</b>
Maitrise d'œuvre	12 100
CSPS	910
Diagnostic amiante	862
FRAIS DE PUBLICITE	400
Complément SAUR	1 093
<b>Sous total divers</b>	<b>15 365</b>
Acquisition	0
Frais acquisition	0
<b>Sous total acquisition</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>265 828 €</b>

RECETTES	Montant HT
ETAT - DETR	79 748 €
REGION CRST	53 166 €



PART D'AUTOFINANCEMENT	132 914 €
% D'AUTOFINANCEMENT	50,00%

Le reste à charge n'est pas prévu d'être couvert par emprunt dans le budget 2020 et il reste théorique puisque le marché est en cours

## 7 – Ventes

Aucune cession n'a été intégrée dans le budget :

## 8– Mise en place de crédit baux

Aucune opération supplémentaire de récupération de loyers via des crédit baux n'était prévu dans le budget

## 9 – Divers section de fonctionnement

### 91- Voirie

Concernant le marché voirie 2020, les plis ont été ouverts et sont en cours d'analyse par M. AUBOUET. Particularité pour l'année 2020, les travaux de réfection du pont « des Bonnins » à Pruniers ont été positionnés en section d'investissement

615231- Voies et réseaux	HT	TAUX TVA	TVA	TTC	FCTVA
Voirie 2020	320 000	20,00%	64 000	384 000	62 991
			64 000	384 000	62 991

21751 -	HT	TAUX TVA	TVA	TTC	FCTVA
Voirie 2020	80 000	20,00%	16 000	96 000	15 748
	80 000		16 000	96 000	15 748

### 92- Voyages scolaires

Une rotation a été organisée en partenariat avec les directions des établissements scolaires afin de répartir les classes de façon à ce que le budget alloué soit compris entre 10 000€ à 15 000€ par an.

6247- transport collectif					
Séjour ski à Onnion (vatan) CE1 CE2	1 311	20,00%	262	1 573	
Séjour ski au collet d'allevard (Ambrault) CE1	3 667	20,00%	733	4 400	
Séjour ski au collet d'allevard (Ambrault) CE2	3 000	20,00%	600	3 600	
Séjour ski au collet d'allevard (Ambrault) CM1 CM2	4 500	20,00%	900	5 400	
					14 974

### 93 – Subventions aux associations

Il est prévu de reconduire les subventions de l'année 2019, sous réserve d'un dépôt de dossier par les associations.

<b>Subventions 6574</b>	
Mission locale	7 446€
amicale personnels	500€
Comité de la lentille	2 500€
Aéroclub d'Issoudun	2 956€
Office du tourisme (promotion du tourisme)	65 000
Initiative Indre CCCB	2 000
Initiative Indre	3049
Cap Agri - Initiative Indre	3000
BGE N° 2533	5000
BGE- AGENT DEV ECO	12000
Association cantine scolaire Pruniers	26 400
Association famille rurale Neuvy-Pailloux (mercredi)	10 000
Exceptionnelle Aéroclub de FAY	3 000
PLES	2 060
Familles rurales Vatan (extrascolaire juillet)	1 000
La pratique festival annuel	2 000
La pratique intervention dans les écoles	1000
	<b>148 911</b>

L'EPCI a également reçu des demandes 2020 pour lesquelles le conseil n'avait pas donné de suites favorables en 2019. - BIP TV

Lors du bureau du 03/03/2020, M. PEPION a attiré l'attention du bureau sur le fait que le comité de la lentille dispose d'une réserve assez conséquente notamment suite aux bénéfices enregistrés lors de la manifestation de 2019 et qu'il est donc utile de se questionner sur le montant de la subvention à apporter en 2020.

#### 94- Les organismes de regroupement

Nous retrouvons dans cette partie les financements pour les transports scolaires ainsi que les syndicats de rivières. Les montants précisés méritent d'être affinés, les syndicats ont été contactés afin d'obtenir les montants prévisionnels 2020.

<b>65548 - autres Organismes de regroupement</b>	
Syndicat Mixte Transport (SEGRY)	5 000
Syndicat départemental transport (BUZANCAIS)	1 050
Syndicat départemental transport (JEU LES BOIS)	900
RIP 36 partie fonctionnement	0
Syndicat du RENON	18 600
Syndicat du FOUZON	16 200
Syndicat du ARNON	3 000
Syndicat du THEOLS	23 000
imprévu	10 000
	<b>77 750</b>

#### 95- Les frais de scolarité hors territoire et école privée (Vatan)

<b>6558-Autres contributions obligatoires</b>	
Ecole Ste Marie 550€ par enfant	32 000
CHATEAUROUX EX CCCV	3 850
DIORS	4 700

RASED ARDENTES	300
VINEUL	130
LEVROUX	226
ISSOUDUN	41 000
imprévu	5 000
	87 206

96- L'IFER (simulation réalisée à l'aide des imprimés 1288 de l'année 2019)

	2 018			2 019		
	IFER éolien	IFER NON EOL		IFER éolien	IFER NON EOL	
AIZE			0			0
AMBRAULT	31 374		31 374	31 794		31 794
BOMMIERS			0			0
BRIVES			0			0
BUXEUIL			0			0
CHOUDAY		617	617		625	625
CONDE			0			0
FONTENAY			0			0
GIROUX			0			0
GUILLY			0			0
LA CHAMPENOISE		7 400	7 400		7 496	7 496
LA CHAPELLE ST LAURIAN			0			0
LINIEZ	78 435	303	78 738	79 485	306	79 791
LIZERAY	41 832		41 832	42 392		42 392
LUCAY LE LIBRE			0			0
MENETREOLS SOUS VATAN	125 496	3 828	129 324	127 176	4 155	131 331
MEUNET PLANCHES		4 635	4 635		4 695	4 695
MEUNET SUR VATAN		950	950	34 973	962	35 935
NEUVY PAILLOUX		7 661	7 661		7 759	7 759
PRUNIERIS		1 091	1 091		2 485	2 485
REBOURSIN		44 122	44 122	11 658	44 697	56 355
SAINT AOUSTRILLE		47 895	47 895		48 519	48 519
SAINT AUBIN		2 999	2 999		1 934	1 934
SAINT FLORENTIN			0			0
SAINT PIERRE DE JARDS			0			0
SAINT VALENTIN		374	374		379	379
SAINTE FAUSTE			0			0
THIZAY			0			0
VATAN	94 122	7 720	101 842	95 382	6 714	102 096
VOUILLON	20 916		20 916	130 887		130 887

Totaux	392 175	129 595	521 770	553 747	130 726	684 473
Différence				161 572	1 131	162 703

En fonction des travaux de la CLECT 2020, 44 741€ (28.57% de 156 602€ bleu-rouge) pourraient être rétrocédés aux communes concernées par un parc ayant produit pour la première fois en 2019. Cette rétrocession, actée dans l'esprit par délibération communautaire, mais soumise à une décision de modification des AC n'a pas été intégrée dans le budget 2020 mais par contre prise en compte dans l'estimation de la marge nette de la collectivité (voir analyse du CA 2019 page 28).

## 97 – Tarifs des restaurations scolaires

Les tarifs ont été revus en 2019 et la prévision budgétaire tient compte de ceux-ci.

## 10- Conclusion

Désignation	HT
Travaux bâtiments en pleine propriété	53 203,00 €
Travaux bâtiments mis à disposition	65 730,00 €
<b>Sous total</b>	<b>118 933,00 €</b>

Matériel de bureau et informatique	14 720,00 €
Mobilier	18 684,00 €
immobilisations corporelles	5 000,00 €
Concession et droits similaires	18 800,00 €
<b>Sous total</b>	<b>57 204,00 €</b>

Immobilier d'entreprise	75 000,00 €
-------------------------	-------------

<b>Total</b>	<b>251 137,00 €</b>
--------------	---------------------

<b>RIP</b>	<b>136 000,00 €</b>
------------	---------------------

<b>Total avec RIP</b>	<b>387 137,00 €</b>
-----------------------	---------------------

La somme de

**251 137,00 €**

est prévue d'être investie cette année hors opérations majeures, dont 25 000€ d'imprévus. Cette somme est déjà supérieure, ou égale si on ôte les dépenses imprévues, à l'estimation de la marge nette de la collectivité (environ 120 000€).

Il convient d'ajouter 136 000€ pour le RIP. C'est donc la somme de

**387 137,00 €**

qui est prévue d'être investie en 2020 (si l'aide à l'immobilier d'entreprise est consommée, ce qui n'a pas été le cas en 2019 (26 000€)).

La collectivité devra donc utiliser la réserve disponible pour financer cette partie de l'investissement qui peut être considéré comme cyclique à l'exception du financement du RIP et de l'immobilier d'entreprise qui est très aléatoire.

Si l'on considère que les opérations suivantes : Construction de deux bâtiments relais à Vatan, Accueil familial regroupé 2 à Bommiers et construction d'une voirie de raccordement à une unité de méthanisation qui sont des opérations blanches financées par emprunt et couverte par des recettes, il restera à financer le reste à charge de la requalification de la ZA des Noyers soit environ 133 000€.

#### **Si nous repartons des chiffres du CA 2019 (page 3 de l'étude du CA 2019)**

Reliquat	917 333,00 €
Estimation de la marge nette 2020	120 000,00 €
Dépenses prévues en 2020	387 137,00 €
Reste à charge requalification ZA des Noyers	133 000,00 €
Disponibilités fin 2020	517 196,00 €

La disponibilité fin 2020 est estimée à environ

**517 196,00 €**

Cette réserve baisse très dangereusement car la marge nette ne suffit actuellement pas à compenser les dépenses d'investissement appelées « cycliques » et ne produisent aucune réserve mais crée un déficit structurel. Il conviendra certainement d'ôter environ 18 000€ d'impayés sur le restaurant de La Champenoise à cette somme (créances éteintes à prévoir).

Un point de situation devra être réalisé sur le plan pluriannuel d'investissement puisque le budget ne prend pas en compte les investissements futurs qui sont en cours de réflexion :

- Agrandissement du gymnase d'Ambrault (environ 260 000€ de reste à charge)
- Construction d'un gymnase à Vatan (environ 790 000€ de reste à charge)
- Aménagement de l'extension de la ZA de Saint-Aoustrille (chiffrée à 300 000€)
- Aménagement de la ZA 2 de Vatan (Prévue dans le PLUi et non chiffrée)
- Modification des structures d'accueil petite enfance (couches et repas)

Des pistes de réflexion ont été émises dans la conclusion de l'analyse du CA 2019, d'autres sont certainement envisageables.